

Conseiller en environnement: de la règlementation à l'économie circulaire - Séance d'information





Public

La séance d'information s'adresse aux (futurs) responsables des guestions environnementales au sein d'organismes professionnels, privés ou publics* et à toute personne intéressée par la formation.

*La formation répond au Livre ler du Code de l'environnement, tel que modifié par le décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'Environnement et de l'AGW du 20 décembre 2007 portant exécution de ce décret dans le cadre de la subvention pour l'engagement et le maintien de conseiller en environnement au sein de communes.

Prérequis

Cette formation cible un public capable d'établir des liens réquliers avec un contexte professionnel (secteur privé ou public). Des connaissances de base dans le domaine scientifique sont un atout pour appréhender les thématiques abordées. Un intérêt envers les enjeux environnementaux actuels et une envie de s'investir dans une formation de longue durée sont nécessaires.

La séance d'information sera principalement animée par Pratima PAULUS, coordinatrice technique de la formation, formatrice et conseillère en environnement chez UCM Environnement. Lors de celle-ci, l'ensemble des modalités pratiques et des contenus de formation seront détaillés. Un moment de questions-réponses sera prévu.

Nous vous invitons à vous y inscrire soit via le bouton « Commander cette formation » soit par retour de mail à l'adresse formation.continue@centreifapme.be ou par téléphone - 04/229.84.25

Informations pratiques

- **Droit d'inscription** Pas de droit de participation mais inscription obligatoire.
- **Horaires**



- > Le 25 novembre 2025 De 18h00 à 19h30
- **Certificat Attestation**

Cette formation est organisée en collaboration avec UCM Environnement (https://www.ucm.be/Environnement) . La formation répond au Livre ler du Code de l'environnement, tel que modifié par le décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'Environnement et de l'AGW du 20 décembre 2007 portant exécution de ce décret dans le cadre de la subvention pour l'engagement et le maintien de conseiller en environnement au sein de communes.

Partenaires UCM Environnement

Conseiller en environnement: de la règlementation à l'économie circulaire - Séance d'information - Le mardi 25 novembre 2025, Liège

Renseignements

04/229.84.20

formation.continue@centreifapme.be



Le mardi 25 novembre 2025

Horaire

De 18h00 à 19h30

Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

04/229.84.20

Formateur

Pratima PAULUS formatrice et conseillère en environnement chez UCM Environnement